



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement 2023 – Poursuite de l'évolution positive

Le recensement 2023 démontre que notre commune n'est de loin pas moribonde ou en voie de disparition. Cet optimisme prudent doit continuer d'être accompagné d'une politique volontariste de promotion de la domiciliation et d'investissements raisonnés.



Augmentation de la population : quelques chiffres

Après une hausse de 32 habitants en 2022, nous pouvons noter une augmentation de 99 habitants l'an dernier pour atteindre 10'630 personnes au 31 décembre, soit une hausse de 0,94 % par rapport à 2022.

En examinant attentivement les données du recensement, nous pouvons observer que le solde du mouvement migratoire (soit le nombre d'arrivées et de départs de la commune) est largement positif : si 599 personnes ont quitté la commune (principalement pour des raisons d'emploi, de logement et de changements familiaux), 759 nouvelles et nouveaux habitants ont posé leurs valises dans les différents villages de Val-de-Travers.

Ce solde de 160 personnes (un chiffre doublé par rapport à 2022) est contrebalancé par un mouvement naturel de la population (soit la différence entre le nombre de naissances et de décès) défavorable : en 2023, nous avons recensé 80 naissances et 141 décès, soit un solde négatif de 61 personnes.

Poursuite de la promotion de la domiciliation et des investissements pour renforcer l'attractivité

Depuis 2022, le Conseil communal travaille à la promotion de la domiciliation en collaboration avec l'Etat. Ces mesures vont se poursuivre cette année pour continuer de mettre la lumière sur les qualités naturelles de notre région.

Cette politique dynamique s'accompagne de nombreux investissements. Si certains projets sont en cours de réalisation, comme les structures d'accueil extrafamilial à Fleurier et à Couvet, l'extension des réseaux de chauffage à distance à Couvet et aux Bayards ou la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierre, d'autres devront encore être avalisés par le Conseil général – citons par exemple le réaménagement de la traversée de Couvet et de Môtiers ou encore la rénovation de la piscine des Combes.

Le Conseil communal a conscience des enjeux auxquels la commune devra faire face ces prochaines années mais reste convaincu que Val-de-Travers saura toujours tirer son épingle du jeu.

Val-de-Travers, le 5 février 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

● RÉFÉRENCE N° 469/45'457



VAL-DE-TRAVERS.CH